



Les Exemples à Suivre

Déchets
Région Alsace

Optimisation de la gestion des déchets en habitat collectif de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Pourquoi agir ?

La Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) regroupe 28 communes, soit 452 600 habitants qui produisent chacun environ 400 kg de déchets par an.

En décembre 2002, dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, la CUS s'est engagée à **augmenter significativement le taux de recyclage de ses déchets ménagers**, c'est-à-dire passer de 18% fin 2000 à 40% minimum d'ici 2010.

En décembre 2003, la CUS et CUS Habitat (bailleur public de 20 000 logements) ont décidé d'**optimiser le système existant de collecte** des déchets recyclables. Pour cela, ces organismes ont testé des nouvelles modalités de collecte sélective auprès de 45 000 habitants de la Communauté Urbaine. Suite à cette phase pilote (étude technico-économique), seuls les dispositifs les plus performants et spécifiques à chaque type d'habitat (habitat dense, pavillonnaire, ancien, social...) ont été retenus.

L'année 2005 a marqué le début de la mise en application des actions retenues sur l'ensemble des communes de la CUS. Ainsi, pour augmenter le taux de tri des déchets, les objectifs de la CUS sont de :

- desservir 100% des usagers grâce à un **système de collecte sélective adapté au type d'habitat**,
- **faciliter le tri** pour les usagers,
- améliorer et développer des modes de **communication** et d'information sur le tri sélectif.

L'ADEME, dont l'une des missions est d'encourager les collectivités locales à mettre en place un système de collecte sélective, a participé au financement de l'opération pilote et a apporté son soutien technique.

Par ailleurs, la conduite de ce projet s'est faite en partenariat avec Eco-Emballages – dont la mission est de soutenir et d'accompagner le tri des emballages ménagers – pour les aspects méthodologique, de communication et de sensibilisation.



Organisme

Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) et CUS Habitat

Partenaires

- ADEME Alsace
- Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)
- CUS Habitat
- Eco-Emballages

Coût

Coût de l'étude : 15 860 € dont financement ADEME 4 700 €

Investissement : entre 250 € et 340 € HT/logement (de 157 € à 214 € pour la part des ordures ménagères et de 92 € à 125 € pour la part collecte sélective)

Bilan « Développement Durable » en chiffres

• Environnement

+13% et +16% de conteneurs à verre et à papier respectivement, entre 2005 et 2006, pour les communes de moins de 10 000 habitants

+35,5% de déchets ménagers recyclés en 2006, soit une économie d'énergie de près de 20 300 tonnes équivalent pétrole

• Social

Amélioration de la qualité de service offert aux locataires en termes d'équipement mis à disposition et de propreté.

Date de mise en œuvre

Lancement : 2005

Présentation et résultats

L'opération pilote subventionnée par l'ADEME a montré que pour faciliter le tri des déchets et desservir l'ensemble de la population de la Communauté Urbaine, il était nécessaire de renforcer à la fois la collecte en apport volontaire (apport des déchets recyclables à un point de collecte) pour les petites communes et la collecte en porte-à-porte (service de ramassage des déchets recyclables à chaque bâtiment). Afin d'optimiser les coûts de collecte des déchets recyclables, seules les communes de plus de 10 000 habitants sont desservies par la collecte en porte-à-porte.

Pour les **21 communes de moins de 10 000 habitants**, le renforcement de la **collecte en apport volontaire** s'est traduit par :

- Une augmentation de **13%** du nombre de conteneurs à verre en 2006 conduisant à une progression du tonnage collecté de **8,8%** ;
- Une augmentation de **16%** du nombre de conteneurs à Papiers/Cartons/Bouteilles plastiques/Briques alimentaires (PCBB) en 2006, entraînant une hausse du tonnage collecté de **12,6%**.

Pour les **7 communes de plus de 10 000 habitants** la réorganisation de la **collecte sélective** s'est traduite par :

- Une augmentation de la fréquence de collecte sélective en porte-à-porte pour les PCBB (1 fois/semaine au lieu de 1 fois/15 jours) grâce à la substitution d'une des deux collectes hebdomadaires d'ordures ménagères. Les tonnages collectés ont ainsi progressé de **89,7%** entre 2005 et 2006 ;
- Une diminution de **23%** des quantités de PCBB collectées en apport volontaire qui s'explique par le déploiement du système de collecte en porte-à-porte (point ci-dessus) ;
- Une augmentation de **4,4%** des quantités de verre collectées dans les conteneurs.

Focus

Pour mener à bien ces actions, la CUS a dû prendre en compte différents paramètres, dont le type d'habitat. Cette étape est souvent délicate et requiert une réelle **concertation entre les partenaires**.

Dans les habitations denses (immeubles), pour pallier aux contraintes de place liées à l'installation des poubelles de collecte sélective, CUS Habitat a dû **condamner les gaines de vide-ordures afin de stocker les poubelles à l'extérieur**, dans des abris réservés à cet effet. Ces abris comprennent à la fois des conteneurs réservés aux ordures ménagères et des bacs jaunes réservés au tri sélectif. Ce système de stockage a permis, d'une part, de réduire les nuisances et les charges collectives et, d'autre part, une amélioration de la gestion des déchets et de l'entretien des parties communes.

D'importants efforts de communication ont été déployés afin de **sensibiliser les habitants** à la collecte sélective. Un kit de communication (rédigé par la CUS et Eco-Emballages) comprenant un mode d'emploi, un sac de pré-collecte et un calendrier des collectes en porte-à-porte a été envoyé aux habitants. En parallèle, des « conseillers du tri », en collaboration avec les gardiens d'immeubles ont mené des actions de sensibilisation en porte-à-porte pour accroître la compréhension des actions sur le terrain.

Enseignements

La communication auprès des adultes et des enfants et la sensibilisation de l'ensemble de la population sont des actions déterminantes pour la réussite et la compréhension des actions sur le terrain.

« *Les enjeux principaux de ce type d'actions sont la coordination entre les différents acteurs, la sensibilisation des usagers, la mise en place progressive du système et la prise de conscience de l'intérêt pour un tel projet ; c'est la clé de tout !* » Barbara Stoebener – CUS habitat.



Bacs jaunes ; abris de conteneurs ; poster de sensibilisation

Facteurs de reproductivité

Précurseurs en la matière, CUS et CUS Habitat ont d'ores et déjà été sollicités par d'autres collectivités pour partager leur savoir-faire et leur expérience afin de reproduire leur démarche dans d'autres agglomérations.

L'ADEME est un établissement public placé sous tutelle conjointe du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Pour en savoir plus :

- Consulter sur le site internet de l'ADEME notre rubrique déchets : www.ademe.fr
- Consulter le site de la CUS : <http://www.strasbourg.fr/>
- Le guide « Administration et établissements publics. Comment gérer vos déchets ? » réf. 5491 www.ademe.fr/publications

Contacts :
Anne Debien, Service Collecte des déchets - CUS
Tel : 03 88 43 61 71
Anne.debien@cus-strasbourg.net
ADEME Alsace
Tel : 03 88 15 46 46
ademe.alsace@ademe.fr